



WEBINAIRES DE FORMATION SUR LES DIRECTIVES SENS

Mises à jour au sein des Directives SENS Version 3 & Nouveaux outils MDC

Oct.-Nov., 2020

Réponses Webinaire Q&A

10-11 Novembre 2020

Module 1 : Démographie

Quelles sont les valeurs seuils pour le Ratio de Dépendance Démographique ?

Les données issues de l'enquête sur les membres du ménage (Section DM3 du questionnaire SENS Démographie) qui sont utilisées pour calculer le ratio de dépendance démographique. Le ratio de dépendance démographique est calculé en faisant le ratio entre le nombre de personnes âgées de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus, sur le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans. Ce ratio est utilisé pour indiquer la pression/dépendance sur la population en âge de travailler selon la proportion d'enfants et de personnes âgées au sein d'un ménage. Ainsi, un ratio de dépendance démographique élevé indique une pression plus forte sur les membres actifs d'un ménage, tandis qu'un ratio de dépendance faible représente une pression moindre sur la situation économique de la famille.

Dans le rapport SENS, le ratio de dépendance démographique moyen, ainsi que la proportion de ménages classifiés au sein de chacun des catégories de ratio de dépendance sont rapportés.

Il y a 4 catégories de ratio de dépendance :

Catégorie 1 : Le ratio est inférieur à 1, on a donc 1 personne dépendante ou moins pour 1 membre non-dépendant.

Catégorie 2 : Le ratio est compris entre 1,1 et 1,5, on a donc jusqu'à 3 personnes dépendantes pour 2 membres non-dépendants.

Catégorie 3 : Le ratio est compris entre 1,6 et 2, on a jusqu'à 2 personnes dépendantes pour 1 membre non-dépendant.

Catégorie 4 : Le ratio est supérieur à 2 et on a alors plus de 2 personnes dépendantes pour un membre non-dépendant.

Il faut donc, dans l'idéal qu'un maximum de ménages se trouve avec un ration de dépendance démographique proche de 1, c'est-à-dire qu'un maximum de ménages se trouve au sein des catégories 1 et 2, et qu'un faible pourcentage de ménages se trouve au sein des catégories 3 et 4.

Un ratio de dépendance démographique supérieur à 1,5 peut d'ailleurs être un des critères utilisés pour le ciblage de l'assistance.

Pourquoi utilise-t-on la limite d'âge de 15 ans pour définir un « enfant » alors que généralement on utilise la limite de 16 ans (ex: Education) ?

La limite d'âge de 15 ans provient de la définition du ratio de dépendance démographique qui a été élaborée par la Division de la Population des Nations-Unies et la Banque Mondiale. Donc pour cet indicateur, une personne âgée de moins de 15 ans sera classifiée comme un enfant.

Le pourcentage de femmes enceintes concerne spécifiquement la tranche d'âge 15-49 ans. Dans le cas où l'on a une femme enceinte de moins de 15 ans, devrions-nous l'exclure de l'enquête ?

Pour la représentativité de l'échantillon d'enquête, aucune personne issue de la population cible ne doit être exclus de l'enquête. Une femme enceinte de moins de 15 ans sera incluse au sein du questionnaire Démographie et sera intégrée au nombre total d'enfant de moins de 15 ans. Cette femme ne sera pas incluse dans le questionnaire femme puisque celui-ci s'adresse spécifiquement aux femmes âgées de 15 à 49 ans, groupe d'âge utilisé internationalement pour parler des femmes en âge de procréer.

Si dans votre contexte, vous souhaitez collecter des informations sur les mères-enfants, peut-être alors qu'une évaluation bien spécifique devrait leur être dédiée, notamment via les services de santé par exemple.

Pourquoi avoir ajouté la section DM2 sur les populations mixtes dans les enquêtes SENS en dehors des camps ? Y-a-t-il un lien avec la détermination du statut de réfugiée (RDS) ?

La section DM2, au sein du questionnaire SENS Démographie, est à utiliser uniquement au sein des populations mixtes, i.e. lors de la mise en œuvre d'enquêtes SENS dans des contextes en dehors des camps comme par exemple au sein de la population hôte ou en contexte urbain. Cette section est composée de 3 questions qui vont nous permettre de catégoriser la population enquêtée selon différents groupes de population, à savoir le groupe communauté hôte, le groupe des déplacés internes et le groupe des réfugiés/demandeurs d'asile.

Il n'y a pas de lien avec la détermination du statut de réfugiés. Il s'agit ici d'avoir une meilleure compréhension de l'échantillon en termes de groupes de population, et donc une vue d'ensemble de la composition de la population enquêtée.

Module 5 : Sécurité alimentaire

De quoi s'agit-il lorsque l'on parle de « Distribution » ? S'agit-il de la distribution de vivres en nature ou de la distribution d'argent (« cash transfer ») ?

Dans le questionnaire SENS on emploie le terme « distribution » uniquement pour parler de la distribution générale de vivres en nature. On retrouve ce terme au niveau de la question FS5. Cette question est à adapter en fonction de la durée du cycle et de la période/mois de distribution.

Comment faire lorsque l'on a une distribution combinée de vivres en nature et d'argent ? Comment adapter le questionnaire pour tenir compte de cela ?

Le premier objectif primaire du Module SENS Sécurité alimentaire consiste à déterminer la capacité globale de la population à satisfaire ses besoins alimentaires avec l'assistance. Et selon le type d'assistance qui est fourni dans le contexte de l'enquête cet objectif se décline en 3 sous-objectifs :

- 1- Déterminer la période de temps pendant laquelle dure la distribution générale de vivres en nature pour les ménages bénéficiaires. Cet indicateur sera inclus uniquement dans les contextes où une assistance alimentaire en nature est mise en œuvre
- 2- Déterminer la couverture des ménages bénéficiant des transferts d'espèces et déterminer comment les ménages bénéficiaires dépensent l'argent reçu. Ces indicateurs seront inclus uniquement dans les contextes où un programme de transfert d'espèces est mis en œuvre.
- 3- Déterminer la couverture des coupons ou bons alimentaires et comment les ménages bénéficiaires utilisent les coupons. Cet indicateur sera inclus uniquement dans les contextes où un programme de coupons est mis en œuvre

Dans le cas d'une distribution combinée : vivres en nature et transfert d'espèces, les sous-objectifs 1 et 2 seront donc inclus et nous aurons dans le questionnaire SENS Sécurité alimentaire les questions FS5, FS6 et FS7.

Pour la question FS5, il faudra adapter la durée du cycle pour ne couvrir que la durée pendant laquelle les vivres en nature sont sensés durer. Par exemple, si pour le cycle de distribution du dernier mois, 15 jours doivent être couverts avec la distribution de vivres en nature et les 15 autres jours doivent être couverts avec la distribution d'argent, on aura alors pour la question FS5 : « Combien de jours les vivres distribués lors de la distribution générale de vivres en nature du dernier cycle de 15 jours pour le mois d'octobre ont-ils duré ? ».

Dans certains contextes nous avons une aide alimentaire en nature avec la distribution générale de vivres (GFD), des bons électroniques, des bons alimentaires de complément et des transferts d'espèces non-restrictifs ou à usage multiples. Comment adapter le questionnaire dans cet exemple-ci?

Dans cet exemple nous avons dans le questionnaire Sécurité alimentaire les questions FS5, FS6 et FS7 pour couvrir la distribution générale de vivres et les transferts d'espèces non-restrictifs, ainsi que les questions FS8 et FS9 pour couvrir les bons alimentaires pour les besoins alimentaires de base.

Les questions FS8 et FS9 concernent les coupons alimentaires sous format papier et les coupons électroniques (y compris les cartes SCOPE utilisées chez certains commerçants du PAM) distribués aux ménages. Par contre, ces questions n'incluent pas les coupons alimentaires distribués à certains groupes spéciaux. Par exemple, les femmes enceintes, les personnes souffrant de maladies chroniques, etc. Nous aurions donc besoin de plus d'informations pour savoir ce que sont exactement les bons alimentaires de complément, et savoir si ces bons concernent l'ensemble de la population ou s'ils ciblent un groupe spécifique de personnes, et ainsi déterminer s'ils doivent être inclus dans le questionnaire.

De quelle catégorie d'assistance parlons-nous exactement ici ?

Dans le questionnaire SENS Sécurité alimentaire, nous parlons des catégories d'assistance uniquement pour l'assistance alimentaire (vivres en nature et/ou transfert d'espèces et/ou coupons alimentaires), lorsque celle-ci est ciblée. Peut-être avez-vous d'autres programmes ciblés dans vos contextes, il ne faut pas en tenir compte ici si ce n'est pas lié à l'assistance alimentaire.

Les catégories au niveau des codes-réponses doivent être adaptées au contexte. Il convient donc de remplacer Catégorie A, B, C, etc. par les termes utilisés localement en commençant par les plus vulnérables et en allant vers les moins vulnérables. Par exemple, « très pauvres » pour l'option de réponse « 1 », « pauvres » pour l'option de réponse « 2 », « moyens » pour l'option de réponse « 3 », « plus aisés » pour l'option de réponse « 4 ».

Ou encore « fortement vulnérable » pour l'option de réponse « 1 », « modérément vulnérable » pour l'option de réponse « 2 » et « pas vulnérable » pour l'option de réponse « 3 ».

Avons-nous un moyen de vérification pour la catégorie d'assistance du ménage ? Où la catégorie d'assistance du ménage est-elle enregistrée ? L'enquêteur peut-il avoir accès à ces informations lors de l'entretien ?

L'enquêteur n'a pas besoin de vérifier au sein de quelle catégorie d'assistance se trouve le ménage.

Dans certains contextes, le nom des programmes d'assistance alimentaire pour lesquels le ménage est éligible peut être indiqué sur la carte de ration du ménage, donnant ainsi une indication quant à la catégorie d'assistance à laquelle le ménage appartient.

Pourquoi les questions relatives au combustible de cuisson sont-elles optionnelles ? Il est nécessaire d'adresser le problème de l'accès au combustible pour la cuisson.

Dans les objectifs secondaires du Module SENS Sécurité alimentaire nous avons désormais l'objectif : « Déterminer l'accès de la population au combustible pour la cuisson et son utilisation ». Au sein du questionnaire SENS Sécurité alimentaire, les questions FS11, FS12 et FS13 concernent le combustible pour la cuisson.

Le but de la question FS 11 (« Quel combustible de cuisson votre ménage utilise-t-il habituellement ? ») est de mesurer les pratiques courantes utilisées pour le combustible de cuisson, donc pour la cuisson et la préparation des repas - ici on ne parle pas du combustible utilisé pour le chauffage et/ou l'éclairage.

La recommandation SENS est d'inclure cette question uniquement dans les contextes où différentes options sont disponibles pour le combustible de cuisson. Si tout le monde utilise du charbon, ou si tout le monde utilise des briquettes, il n'est pas nécessaire de garder cette question puisque vous connaissez déjà la réponse qui sera majoritairement donnée.

L'accès au combustible pour la cuisson démontre dans quelle mesure les familles de réfugiés peuvent cuisiner sans avoir à envisager de collecter ou d'acheter du bois ou du charbon par exemples. Si dans un

certain contexte, des ménages utilisent des briquettes provenant de l'assistance, d'autres ménages du charbon qu'ils achètent, d'autres ménages du bois qu'ils vont chercher aux alentours du camp, il peut par contre être intéressant de connaître la proportion de ménages qui collectent du bois en brousse (cette pratique pouvant être associée à des problèmes de protection pour les femmes), ou encore la proportion de ménages qui doivent acheter du charbon, etc.

Les questions FS12 et FS13 concernent l'assistance pour le combustible de cuisson. Elles ne seront donc pas incluses dans le questionnaire SENS Sécurité alimentaire si aucune distribution de combustible de cuisson est mise en place dans la zone de l'enquête.

Comment la période de rappel «les 4 dernières semaines» peut-elle être envisageable en tant que réfugié ou déplacé interne ?

Cette question fait référence aux questions optionnelles sur l'utilisation de stratégies d'adaptations négatives par les ménages au cours des 4 dernières semaines. Ce set de 10 questions/10 stratégies d'adaptation négatives doit être inclus uniquement lorsque les modalités d'assistance alimentaire ont récemment changé ou si l'assistance alimentaire est ciblée.

La période de rappel de 4 semaines est une période de rappel standard et provenant des directives internationales pour l'évaluation de l'utilisation des stratégies d'adaptation négatives. Une période de rappel d'un mois est utilisée afin de capturer autant que possible les différentes stratégies d'adaptation que les ménages ont adopté.

Si la personne réfugiée ou déplacée interne ne peut répondre à ces questions il y a toujours l'option de réponse « Ne sait pas ». Aussi la liste des stratégies d'adaptation négatives doit être adaptée au contexte de l'enquête et seules les stratégies applicables à la zone de l'enquête ne devraient être conservées.

« Au cours des 4 dernières semaines, est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez dû déménager dans un abri de moins bonne qualité? » Comment définir la qualité standard de l'hébergement?

Cette stratégie vise à savoir si le ménage a déménagé dans un logement de qualité moindre, ou encore : Est-ce que le nouveau logement est moins bien que le précédent. La réponse est subjective ; il n'y a pas besoin de définir de qualité standard.

Dans le contexte de populations réfugiées, quels sont les valeurs seuils pour le rCSI?

Cette question fait référence au deuxième set de questions sur les stratégies d'adaptation négatives, qui lui est obligatoire. Pour ce set nous avons 5 stratégies d'adaptation négatives qui sont :

- Compter sur des aliments moins chers et/ou non-favoris
- Emprunter de la nourriture ou compter sur l'aide d'un ami ou d'un membre de la famille
- Réduire le nombre de repas pris dans une journée
- Limiter la taille des portions au cours des repas
- Réduire la consommation de nourriture des adultes afin que les enfants puissent manger

On cherche à connaître la proportion de ménages déclarant utiliser ces stratégies au cours des 7 derniers jours - au cours de la semaine précédant l'enquête, en obtenant un chiffre compris entre 0 et 7 pour chaque stratégie. Un facteur de sévérité est attribué à chacune des stratégies, et selon le nombre de jours où le ménage a utilisé cette stratégie on obtient un score. L'ensemble des scores pour chacune des stratégies est ensuite additionné pour obtenir le rCSI. Le rCSI peut aller de 0 jusqu'à un maximum de 56. Le rCSI maximal de 56 signifie qu'au cours des 7 derniers jours avant l'enquête, les 5 stratégies ont été appliquées tous les jours.

Pour le rapport final SENS on présente le rCSI moyen. En ce qui concerne l'interprétation des résultats, il n'y a pas de seuils universels pour rCSI. Mais plus le rCSI est élevé, plus l'adaptation est sévère pour les ménages. Le rCSI est plus puissant s'il est analysé et interprété sur plusieurs périodes. Par exemple, si un camp a un score moyen de 23 en 2019, et un score moyen de 46 en 2020, nous pouvons affirmer sans ambiguïté que pour ce camp l'état de la sécurité alimentaire s'est détérioré.

Autre exemple, si une intervention, comme par exemple une aide alimentaire d'urgence, a commencé dans un camp et que les ménages reçoivent tous une aide alimentaire, nous voudrions regarder très attentivement ce qui arrive au rCSI moyen. S'il s'améliore (c'est-à-dire si le score pour le rCSI diminue) et si rien d'autre ne change de façon significative (c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de nouvelles récoltes par exemple), ce serait une assez bonne preuve d'un impact positif de l'aide alimentaire d'urgence. Le rCSI peut également être utilisé pour comparer des groupes comme par exemple des bénéficiaires pour tel programme d'assistance versus des ménages non-bénéficiaires.

Si un enfant de moins de 2 ans consomme un aliment en quantité suffisante, cela sera-t-il enregistré au sein du questionnaire sur la consommation alimentaire afin de pouvoir par la suite calculer le score de diversité alimentaire des enfants (Children-DDS) ?

Si cet aliment a également été consommé par les autres membres du ménage en quantité suffisante, il devra être enregistré dans le questionnaire sur la consommation alimentaire. Par contre s'il n'a été consommé que par l'enfant il ne sera pas enregistré.

La section FS3 du questionnaire SENS Sécurité alimentaire concerne la consommation alimentaire au niveau du ménage et non la consommation alimentaire au niveau individuel donc on ne peut pas avec ce questionnaire calculer la diversité alimentaire pour les enfants, ou pour les femmes.

Une des possibilités, si l'on souhaite de plus amples informations sur l'alimentation de complément chez les enfants de moins de 2 ans, est de modifier le questionnaire ANJE au sein du questionnaire SENS Enfant afin de pouvoir calculer la fréquence minimale des repas, la diversité alimentaire minimale et l'alimentation minimale acceptable. Cela dit, cela implique un travail d'adaptation assez important à effectuer au niveau du questionnaire Enfant XLS puisque ces indicateurs ne font pas partie des indicateurs ANJE pour les SENS. L'analyse pour ces indicateurs peut également être complexe si vous n'avez jamais effectué ce type d'analyse auparavant. Si la collecte de ces informations est réalisable et justifiée un support technique pourra vous être fourni si nécessaire.

Au sein de la section sur la consommation alimentaire, comment considérer un aliment qui a été servi à tous les membres du ménage, mais qui n'a pas été consommé par tous en raison d'aversions alimentaires ou de problèmes de santé par exemples, même si la majorité du ménage l'a consommé ? La consommation de cet aliment sera-t-elle enregistrée ou ignorée ?

Si l'aliment a été consommé par la majorité des membres du ménage alors la consommation de cet aliment sera enregistré au sein du questionnaire. Pour cette section, le répondant est interrogé sur tous les aliments et boissons consommés à l'intérieur de la maison, durant la semaine précédant l'enquête, par tous les membres du ménage ou la plupart des membres du ménage. Les aliments consommés par une seule personne du ménage et pas par les autres, ne doivent pas être enregistrés.

Module 7 : EHA

Que faire si les toilettes présentées dans l'image ci-dessous sont utilisées par plusieurs ménages ?



Au niveau des codes-réponses il n'y a que deux options pour définir le type de toilettes : latrine familiale ou latrine communautaire. Une latrine familiale est une latrine utilisée uniquement par un ménage ; et une latrine communautaire est une latrine utilisée par plusieurs ménages.

Donc si plusieurs ménages utilisent cette latrine on choisira l'option de réponse « Latrine communautaire ». Dans cet exemple le ménage utilise des toilettes même si celles-ci sont partagées.

Module 3 : Anémie

Si l'évaluation de l'anémie n'est faite que dans la moitié des ménages échantillonnés aléatoirement pour l'enquête, peut-on considérer la prévalence de l'anémie comme étant représentative pour l'ensemble du camp ?

Si l'évaluation de l'anémie n'est faite que dans la moitié des ménages échantillonnés aléatoirement pour l'enquête cela signifie que des données seront collectées pour normalement au moins 300 enfants dans le cas d'une enquête avec un échantillonnage par grappe, et pour normalement au moins 200 enfants dans le cas d'une enquête avec un échantillonnage aléatoire simple ou systématique. Ces nouvelles recommandations concernant l'échantillonnage pour l'évaluation de l'anémie ont été élaborées grâce notamment au travail d'analyse des données de plus de 150 enquêtes SENS par le CDC. Et il a été constaté que la précision obtenue pour la prévalence de l'anémie avec approximativement 300 enfants était suffisante pour la prise de décision et/ou l'évaluation des tendances pour la prévalence de l'anémie chez les enfants de 6 à 59 mois.

Pourquoi ne considère-t-on pas les hommes âgés de 15 à 49 ans pour l'évaluation de l'anémie ?

La collecte des données d'anémie pour d'autres groupes de population, si cela est justifié et réalisable, est possible. Dans ce cas il est toutefois recommandé de contacter le siège et/ou les bureaux régionaux du HCR pour plus de conseils sur l'inclusion d'autres groupes.

Généralement les autres groupes que l'on inclut pour l'évaluation de l'anémie sont les enfants d'âge scolaires, les adolescentes âgées de 13 à 18 ans ou encore les femmes enceintes. Les hommes ne font donc pas parti des groupes dits vulnérables pour l'évaluation de l'anémie dans le cadre des enquêtes SENS. Dans les enquêtes EDS (Enquête Démographique et de Santé) l'évaluation de l'anémie chez les hommes est effectuée.

L'appareil HemoCue est-il actuellement le seul appareil approuvé pour le terrain pour la mesure de la concentration en hémoglobine (Hb) ? Qu'en est-il des autres appareils tels que le « Mission Hb meter » ou le « Health Q meter » ?

Actuellement l'appareil HemoCue est le seul appareil approuvé pour le terrain, pour la mesure de la concentration en Hb. Les appareils HemoCue permettent de collecter des données de manière standardisée, tout en étant stables et fiables. L'utilisation des appareils HemoCue permet d'obtenir une certaine consistance dans la comparaison des résultats dans le temps, ou entre différents endroits. De plus, tous les outils de collecte des données, les instructions, les procédures standards à suivre, comment nettoyer l'appareil, comment calibrer l'appareil avec les solutions de contrôle, etc. sont développés à l'aide de l'appareil HemoCue.

Mais il est vrai qu'il existe de nombreux appareils portatifs qui mesurent la concentration en Hb (ex : le « Mission Hb meter » ou l'« Hemo scan ») ; ils peuvent être utilisés dans les cliniques/centre de santé, ou dans d'autres contextes mais ils ne sont pas adaptés aux enquêtes SENS.

L'unique exception serait peut-être l'outil non-invasif actuellement piloté en Ethiopie. Il utilise la spectrophotométrie pour mesurer la concentration en Hb et il n'y a donc plus besoin de collecter des gouttes de sang. Il est donc possible que dans le futur cet appareil soit utilisé pour l'évaluation de l'anémie mais pour l'instant seul l'HemoCue est validé.

Questionnaire Femme

Si une femme qui allaite est également enceinte, au sein de quelle catégorie cette femme devrait être comptabilisée, enceinte ou allaitante ?

Il est recommandé de comptabiliser les femmes enceintes et allaitantes dans le groupe des femmes enceintes.

Généralement l'échantillon pour les femmes enceintes est très petit et si l'on veut augmenter la précision des indicateurs relatifs aux femmes enceintes qui sont l'enrôlement au sein des programmes de soins prénataux et la couverture de la supplémentation en fer-acide folique il est alors préférable d'inclure les femmes enceintes et allaitantes dans le groupe des femmes enceintes.

Comment interpréter les résultats de malnutrition selon le PB chez les femmes enceintes et/ou allaitantes étant donné qu'il n'existe pas de valeurs seuils standards pour l'analyse ?

La mesure du PB chez les femmes est un indicateur SENS optionnel. Cet indicateur sera inclus, si et seulement si les résultats sont nécessaires pour une enquête de base ou dans le cadre du suivi d'un programme. La mesure du PB chez les femmes est généralement nécessaire dans les contextes où un BSFP est mis en œuvre ; habituellement, ces programmes concernent les femmes enceintes et allaitantes avec un enfant de moins de 6 mois.

Il n'existe pas de valeurs seuils internationalement reconnues pour la malnutrition selon le PB chez les femmes mais dans la plupart des contextes les valeurs de 210 mm ou de 230 mm sont utilisées. Pour déterminer une valeur seuil en-dessous de laquelle une femme est considérée comme souffrant de malnutrition aiguë on peut se référer au protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë lorsqu'il y en a un, et/ou se référer aux critères de prise en charge des programmes nutritionnels pour les femmes s'il existent ; autrement la détermination de la valeur seuil devra être faite en concertation avec l'équipe technique de l'enquête et les différents partenaires. Lorsqu'il s'agit d'une enquête de base, la même valeur seuil devra être utilisée d'une année sur l'autre afin de pouvoir effectuer des comparaisons.

Questionnaire Enfant

Dans quelle mesure l'âge inscrit sur les documents émis par le gouvernement et/ou le HCR est-il fiable?

Afin de garantir une bonne qualité des données pour l'âge des enfants de moins de 5 ans, il est recommandé de ne pas se référer à ce type de documents. Très souvent la date de naissance des enfants inscrite sur ces documents est incorrecte, et souvent il est mentionné que l'enfant est né un 1^{er} janvier. Au moment de l'enregistrement il n'y a pas le temps de déterminer avec précision la date de naissance de l'enfant. Dans l'enquête SENS, s'il n'y a pas d'autres documents officiels précisant la date de naissance de l'enfant, comme par exemple un certificat de naissance ou un carnet de santé, on utilisera le calendrier des événements pour déterminer l'âge de l'enfant en mois, et l'on ne se fierait en aucun cas aux documents d'enregistrement émis par le gouvernement ou le HRC.

Peut-on prendre la mesure du PB sur le bras droit s'il n'est pas possible d'effectuer la mesure sur le bras gauche ?

Si l'on se réfère aux recommandations SMART pour la mesure du PB, il est préférable de suivre le protocole standard et donc de mesurer le bras gauche uniquement. Si l'on ne peut pas prendre la mesure au niveau du bras gauche pour cause de handicap ou pour une autre cause, on aura une donnée manquante pour la mesure du PB. Le chef d'équipe devra mentionner sur la Fiche de Contrôle des Mesures et des Participants que pour ce ménage et pour cet enfant, la mesure du PB n'a pas pu être effectuée. Ainsi au moment de la vérification des données au sein des questionnaires par les superviseurs et les responsables de l'enquête, on sait pourquoi nous avons une donnée manquante pour le PB pour un enfant.

Un enfant ne peut être enrôlé à la fois dans un programme de traitement de la malnutrition aiguë et au sein d'un programme BSFP. Pourquoi ne pas ajouter un saut automatique de question pour qu'en cas d'enrôlement au sein du CRENAM, du CRENAS ou du CRENI la questions sur l'inscription au sein du programme BSFP ne soit pas posée ?

Il n'est pas recommandé d'ajouter un saut automatique dans le questionnaire SENS standard pour pouvoir sauter la question sur l'inscription au sein du programme BSFP, après la question sur l'enrôlement au sein des programmes de prise en charge de la malnutrition aiguë.

Premièrement car la question sur l'inscription au sein du programme BSFP est optionnelle. Ainsi, dans certains contextes où il n'y a pas de BSFP en place, cette question ne sera pas présente. Deuxièmement parce que là où il y a un programme BSFP en place, si la réponse est "Oui" pour l'inscription dans le CRENAM ou le CRENAS/CRENI, la réponse pour le programme BSFP devrait toujours être "Non". De même, si la réponse est "Non" pour l'inscription dans le CRENAM ou le CRENAS/CRENI, la réponse pour le programme BSFP devrait toujours être "Oui". Ainsi, les superviseurs et le responsable de l'enquête peuvent vérifier la cohérence des réponses au sein des questionnaires Enfant pour ces 2 questions. Et troisièmement, parce

que pour pouvoir calculer la couverture du programme BSFP, nous avons besoin du nombre total d'enfants âgés de 6 à 23 mois (ou 6-35 mois ou autre groupe d'âge) comme dénominateur, et du nombre total d'enfants inscrits au sein du programme BSFP comme numérateur.

Comment enregistrer la date exacte d'arrivée de l'enfant dans le camp/pays d'asile ?

Cette question fait référence à la question CH8 qui collecte des informations sur la période d'arrivée de l'enfant dans le camp/pays d'asile. Pour cette question, ce n'est pas comme pour le questionnaire SENS Démographie, il n'est pas nécessaire de renseigner la date exacte d'arrivée (Ex : « Il y a 1 mois », « il y a 6 mois », « il y a 2 ans »). Pour les enfants les codes réponses sont différents ; on a seulement le choix entre 2 options : Est-ce que l'enfant est arrivé dans le camp ou le pays d'asile AVANT l'évènement qui a engendré l'afflux de réfugiés ou, Est-ce que l'enfant est arrivé dans le camp ou le pays d'asile APRÈS l'évènement qui a engendré l'afflux de réfugiés.

Pré-module – Définition du ménage

Au niveau du ménage, est-ce qu'une famille s'installera selon le groupe d'enregistrement ProGres ? Si ce n'est pas le cas les questionnaires individuels ne peuvent pas utiliser la définition du groupe d'enregistrement comme définition du ménage.

Et

Comment tenir compte des différences entre les adresses données aux groupes d'enregistrement et les adresses où les gens se sont finalement installés ?

Pour rappel, le groupe d'enregistrement sera la base pour l'échantillonnage, et donc la définition pour le ménage UNIQUEMENT SI des listes de population exactes et mises à jour sont disponibles à partir de ProGres. Si des listes de population sont à jour et exactes, mais que les familles se sont majoritairement non-installées selon les groupes d'enregistrement, et/ou que très souvent les membres d'un même groupe d'enregistrement sont éloignés les uns des autres, il n'est alors pas recommandé de baser son échantillonnage sur le groupe d'enregistrement.

Dans ce cas, il serait préférable d'utiliser la définition classique du ménage, c'est-à-dire définir le ménage comme un « Groupe de personnes qui vivent ensemble et mangent ensemble autour d'un même plat », et d'effectuer un recensement ou dénombrement exhaustif de tous les ménages de la zone de l'enquête, avant le démarrage de l'enquête, et d'utiliser les listes de population issues du recensement pour effectuer l'échantillonnage.

L'utilisation de 2 différentes définitions pour le ménage pour une enquête peut être difficile:

Exemple 1: Personnes appartenant à des groupes d'enregistrement différents vivant dans une même maison et mangeant ensemble.

Exemple 2: Parfois certaines personnes d'un même groupe d'enregistrement vivent séparément et mangent séparément et ne se côtoient pas.

Pour l'exemple 1, si l'échantillonnage est basé sur le groupe d'enregistrement, alors uniquement un des groupes d'enregistrement vivant dans cette maison aura été aléatoirement sélectionné. Seuls les enfants de moins de 5 ans et les femmes de 15 à 49 ans faisant partie du groupe d'enregistrement sélectionné participeront à l'enquête. Pour les questionnaires au niveau du ménage, on inclura toutes les personnes qui vivent ensemble et mangent ensemble, sans tenir compte des groupes d'enregistrement.

Pour l'exemple 2, pour les questionnaires au niveau du ménage, si ces personnes ne vivent pas ensemble et ne mangent pas ensemble, alors on ne sélectionnera que les personnes qui vivent ensemble et mangent ensemble pour répondre aux questions Démographie, Sécurité alimentaire, moustiquaires et EHA. Pour les questionnaires au niveau individuel (Questionnaires Femme et Enfant), cela signifie que certains enfants et/ou certaines femmes appartenant au groupe d'enregistrement pourraient ne pas être présents. Cela est acceptable si cet exemple-ci ne se répète pas dans tous les ménages enquêtés, puisque un taux de non-réponse est appliqué à la taille de l'échantillon pour compenser les refus, les absences, mais aussi les cas comme celui-ci.

Si ce scénario risque d'être fréquemment rencontré, il est alors conseillé de ne pas utiliser le groupe d'enregistrement comme base pour l'échantillonnage, et d'effectuer un dénombrement de tous les ménages de la zone d'enquête en utilisant la définition « classique » pour définir un ménage.

A quelle fréquence devraient être mises en œuvre des enquêtes SENS lorsqu'il s'agit d'un camp où la situation est stable ?

L'étape 6 du Pré-module SENS « Décider du timing » fournit des informations sur la fréquence de mise en œuvre des SENS, ainsi que sur comment déterminer le timing de l'enquête.

Dans les situations stables, les enquêtes SENS devraient être conduites une fois par an. Les résultats nutritionnels demeurent une préoccupation dans la majorité des populations de réfugiés. Il est donc recommandé que la mesure des indicateurs démographiques, du statut anthropométrique, de l'anémie et éventuellement, selon les contextes, des autres indicateurs associés comme l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la sécurité alimentaire, l'EHA et la couverture en provision de moustiquaires, soit effectuée annuellement, cela afin de surveiller la situation, réagir à temps face aux problèmes nutritionnels, et compléter les autres données d'évaluation, suivi et surveillance, existantes.

Les enquêtes annuelles SENS devraient être conduites au même moment chaque année, pour que vous puissiez ensuite effectuer des comparaisons directes. Et idéalement, les enquêtes SENS devraient être conduites lors des périodes à fort risque en termes de nutrition ou de sécurité alimentaire, par exemple pendant la période de soudure.

Il est également recommandé de mettre en œuvre une enquête SENS dans les deux mois qui suivent le début d'une nouvelle opération ou dans les deux mois qui suivent l'arrivée de nouveaux réfugiés. Mais également d'effectuer une enquête SENS dans le cas d'un changement de situation qui pourrait affecter la situation nutritionnelle, comme par exemples un afflux massif de réfugiés, une altération ou réduction de l'assistance alimentaire ou encore durant une épidémie.

Quels modules doivent obligatoirement être inclus dans les enquêtes SENS conduites annuellement?

Deux modules sont systématiquement inclus dans les enquêtes SENS conduites annuellement ; il s'agit du module Démographie (Questionnaire Démographie) et du module Anthropométrie et Santé (Questionnaires Enfant et Femme).

L'inclusion des autres modules (Anémie, ANJE, Sécurité alimentaire, Moustiquaires et EHA) va ensuite dépendre des besoins. Par exemple, a-t-on besoin de données pour suivre l'impact d'une intervention visant à réduire l'anémie ? Si oui, alors l'inclusion du module anémie semble appropriée. Autre exemple, si une enquête CAP EHA a eu lieu dans le camp il y a 3 mois, il n'est alors pas nécessaire d'inclure le module EHA dans l'enquête annuelle SENS.

Ces décisions se prennent généralement en concertation avec les différents partenaires techniques de l'enquête.

Outils MDC

Dans certains contextes/camps le module couverture en provision de moustiquaires n'est pas inclus (pas de paludisme ou pas de campagne de distribution de MILD). Comment cacher ou supprimer le module moustiquaire de l'enquête Ménage ?

Le module de couverture complète des moustiquaires peut être masqué en définissant une condition impossible (1=2) dans la colonne correspondante de votre XLS form pour deux champs :

XIntroTN (une note introduisant la section couverture en moustiquaires) et **TNCONST (consentement pour toute la section couverture en moustiquaires)**. Tous les autres champs du module dépendent de TNCONST, la question de consentement, donc si celle-ci n'apparaît pas, aucune des autres questions n'apparaîtra.

Voici à quoi cela ressemblerait dans le XLS form:

type	name	relevant
note	XIntroTN	1=2
select_one yesnoabs	TNCONST	1=2
integer	TNHHSIZE	\${TNCONST} = 1

Comment adapter la Section identification des questionnaires SENS au contexte de l'enquête ?

Cela dépend un peu du type d'adaptation nécessaire. Une question peut être masquée en utilisant la condition impossible décrite ci-dessus (1=2), mais vous pouvez également simplement supprimer les variables SECTION, ZONE, BLOCK si elles ne s'appliquent pas.

Lorsque vous modifiez la section d'identification, celle-ci doit également être répercutée sur le SENS_UUID, qui est calculé sur ces identificateurs pour générer un numéro/code unique basé sur les identificateurs de chaque ménage dans tous les formulaires.

Le **SENS_UUID** est composé comme suit : `concat('D',{SURVDAT}, '_C-',{CAMP_LABEL}, '_S-',{SECTION}, '_Z-',{ZONE}, '_B-',{BLOCK}, '_T',{TEAM}, '_HHH',{HH})`.

Si vous avez supprimé Block car elle n'est pas applicable dans votre configuration, vous devez également la supprimer de la formule de votre colonne de calcul et la changer en `concat('D',{SURVDAT}, '_C-',{CAMP_LABEL}, '_S-',{SECTION}, '_Z-',{ZONE}, '_T',{TEAM}, '_HHH',{HH})`.

Vous pouvez également ajuster le type de la variable, par exemple si SECTION pourrait comporter également des lettres il faut permettre au champ de contenir des lettres et des chiffres. Passez de "integer" à "text". N'oubliez pas non plus d'ajuster la contrainte et le message de contrainte pour qu'ils soient cohérents, dans ce cas les supprimer.

type	name	label::Français	constraint	constraint_message::Français
text	SECTION	Code/Numéro de la Section:		
integer	ZONE	Code/Numéro de la Zone:	.>=1 and .<=8	Le nombre que vous avez tapé est en dehors de la plage attendue (1-8).

Enfin, vous pouvez également ajuster les contraintes, par exemple si le site se compose de 8 zones, vous devez adapter le formulaire XLS form en remplaçant le 4 par un 8, dans la colonne de la contrainte ainsi que dans le message de la contrainte.

type	name	label::Français	constraint	constraint_message::Français
integer	ZONE	Code/Numéro de la Zone:	.>=1 and .<=8	Le nombre que vous avez tapé est en dehors de la plage attendue (1-8).

Vous trouverez de plus amples informations sur ce qui peut être modifié et sur la manière de le faire dans la colonne Commentaires à la fin de l'onglet **survey** ou dans **l'onglet Instructions**.

Kobo ToolBox accepte-t-il les doublons dans les bases de données ?

Chaque fois que Kobo ToolBox reçoit des formulaires finalisés, le serveur vérifie s'il existe déjà des enregistrements avec le même horodatage. Il ne vérifie pas le contenu complet de l'enregistrement.

Ainsi, si le même enregistrement a déjà été envoyé, mais qu'il a ensuite été ouvert et apparemment réédité, c'est-à-dire sauvegardé et envoyé à nouveau, il est possible que le serveur ne reconnaisse pas que cet enregistrement existe déjà et l'accepte. Cela dit, plusieurs étapes spécifiques doivent être exécutées avant qu'un enregistrement déjà envoyé ne soit disponible pour être réédité. Cela signifie que ce devrait être un événement rare.

Toutefois, il existe quelques recommandations qui, si elles sont suivies, réduiront encore le risque :

- Les téléphones doivent être utilisés pour une seule enquête à la fois, les formulaires doivent être établis sur le même compte.
- Nettoyer les téléphones (effacer les questionnaires et les soumissions) une fois que votre collecte de données est finalisée et que vous avez la confirmation que toutes les données collectées sont sur le serveur.
- Pour alerter les superviseurs et coordinateurs d'enquête s'ils basculent la visibilité (pour voir les enregistrements envoyés et non envoyés) et essaient de renvoyer des enregistrements déjà soumis, cela pourrait entraîner des doublons.
- Cacher le menu général ou plutôt la partie serveur de celui-ci afin de ne pas pouvoir changer facilement d'url et définir un mot de passe administrateur. Cela ne peut être fait que si un superviseur connaît le mot de passe et si aucun changement d'url n'est nécessaire pendant la durée de l'enquête.

Il est recommandé de vérifier l'absence de doublons dans vos bases de données finales avant de commencer l'analyse. On va vérifier l'absence de doublons dans les bases de données issues des questionnaires femmes et des questionnaires au niveau des ménages en utilisant Epi Info 7. Les doublons pour le questionnaire enfant sont eux automatiquement identifiés par le logiciel ENA, au sein du rapport de plausibilité.

L'Outil 15 du Pré-module SENS « Procédures Opérationnelles Standards pour la Gestion des Données d'Enquête SENS utilisant la collecte de données mobile », contient les instructions et différentes étapes à suivre pour vérifier l'absence de doublons en utilisant Epi Info 7.